

MAIRIE DE



JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 2011-86

**NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR ET DE DEUX  
MANDATAIRES pour la SOUS- REGIE de RECETTES pour l'ENCAISSEMENT des  
PRODUITS LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS**

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu l'arrêté municipal n° 2010/401 du 8 octobre 2010 instituant création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

Vu l'arrêté municipal n° 2010/402 du 8 octobre 2010 portant nomination d'un sous régisseur titulaire et de 3 régisseurs suppléants pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011

Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 Mars 2011

ARRETE

**Article 1**

L'arrêté municipal n°2010/402 du 8 octobre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous régisseur et de 2 mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs est annulé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2**

Mme Alexia MOULS, est nommée mandataire en qualité de sous régisseur pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

**Article 3**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Alexia MOULS sera remplacée par

- M. Laurent BUORD, mandataire
- M. Eric FERRIER, mandataire

**Article 4**

Le Mandataire sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

**Article 5**

Le mandataire sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 18 Mars 2011



Le Maire

**Danièle ANTOINE SANTONJA**

*Handwritten signature of Pierre Bremond*  
17 Mars 2011

**Le Comptable assignataire**  
Pierre BREMOND

**Le Régisseur**  
Corinne BERNAL

**Les Mandataires suppléants**

Nelly ARNAU  
Nathalie MATTINA  
Rose Marie HALLOUZ

*Handwritten signature of Pierre Bremond*  
**TRESORERIE**  
41, Rue Léon-Blum  
34660 COURNONTERRAL  
Tél. 04 67 85 01 18  
Fax 04 67 85 47 72

**Mandataire sous régisseur**  
Alexia MOULS

**Les Mandataires**  
L. BUORD  
E. FERRIER

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Et publication  
Le .....

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES POUR LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

**Date de transmission de l'acte :** 18/03/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/03/2011

**Numéro de l'acte :** 2011-86 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110318-2011-86-AI

**Date de décision :** 18/03/2011

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Arrêtés individuels

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Régies de recettes et avances

